



Conseil Communautaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

Mardi 04 avril 2017

Etaient présents :

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, BOULAY Patrick, VASSEUR Jocelyne, GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne;

Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette ;

Marigné Lailé : CHABAGNO Anne Gaëlle ; CLEMENCE Jean-François

Moncé en Belin : PEAN Didier, BEATRIX Marie-Laure, LAGACHE Claudy;

St Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude ;

Saint Gervais en Belin : LECOMTE Bruno, PLU Mathilde ; BOULAY Jean-Marie

Saint Ouen en Belin : PANNIER Olivier,

Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul,

Conseillers communautaires.

Etaient absents ou excusés :

Ecommoy : LANDELLE Laëtitia, TRUMIER Valérie

Moncé en Belin : NAUDON Miguel donne pouvoir à PEAN Didier; BOYER Irène

St Biez en Belin : PORTEBOEUF Cécilia ;

St Ouen en Belin : BIGOT Yolande donne pouvoir à PANNIER olivier

Teloché : SEBILLET Marie-Noëlle donne pouvoir à LAMBERT Gérard, PROU Stéphanie ;

Conseillers communautaires.

Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)

HELBERT Anne-Cécile (Directrice générale adjointe)

M. LECOMTE Bruno est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 16 mars 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

1°/ Adoption des comptes de gestion 2016

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'adopter les comptes de gestion 2016 du budget général, du budget annexe « Déchets », du budget annexe « ZAC du Cruchet », du budget annexe « SPANC » et du budget annexe « PEJ », en tous points concordants avec les comptes administratifs correspondants.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2016 du budget général, du budget annexe « Déchets », du budget annexe « ZAC du Cruchet », du budget annexe « SPANC » et du budget annexe « PEJ », en tous points concordants avec les comptes administratifs correspondants.

2°/ Adoption du compte administratif 2016 du budget général

Mme DUPONT sort de la pièce pour les votes des comptes administratifs.

Le Vice-président propose au Conseil Communautaire, d'adopter le compte administratif 2016 du budget général, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice = 5 108 734,39 €

Recettes de l'exercice = 6 076 662,62 €

Résultat de l'exercice = + 967 928,23 €

Excédent 2015 reporté = 973 333,14 €

Résultat cumulé = + 1 941 261,37 €

Investissement :

Dépenses = 716 481,73 €

Recettes = 621 834,03 €

Solde des écritures = - 94 647,70 €

Restes à réaliser en dépenses = 13 994,37 €

Restes à réaliser en recettes = 0 €

Solde des restes à réaliser = - 13 994,37 €

Solde global d'investissement = - 108 642,07 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget général tel que présenté ci-dessus.

3°/ Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe « Déchets »

Le Vice-président propose au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe « Déchets », qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice = 1 501 962,10 €

Recettes de l'exercice = 1 330 093,87 €

Résultat de l'exercice = - 171 868,23 €

Excédent 2015 reporté = 576 655,61 €

Résultat cumulé = + 404 787,38 €

Investissement :

Dépenses = 9 995,02 €

Recettes = 234 431,60 €

Solde des écritures = + 224 436,58 €

Restes à réaliser en dépenses = 1 699,20 €

Restes à réaliser en recettes = 0 €

Solde des restes à réaliser : - 1 699,20 €

Solde global d'investissement = + 222 737,38 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe « déchets » tel que présenté ci-dessus.

4°/ Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe « Z.A.C. du Cruchet »

Le Vice-président propose au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe « ZAC du Cruchet », qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses = 1 802 693,33 €

Recettes = 1 935 694,87 €

Résultat = + 133 001,54 €

Investissement :

Dépenses = 1 870 433,16 €

Recettes = 1 280 090,03 €

Solde = - 590 343,13 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe « ZAC du Cruchet » tel que présenté ci-dessus.

5°/ Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC »

Le Vice-président propose au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC », qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses = 963,81 €

Recettes = 1 000 €

Résultat = + 36,19 €

Investissement :

Dépenses = 0 €

Recettes = 10 000 €

Solde = + 10 000 €

Restes à réaliser en dépenses = 0 €

Restes à réaliser en recettes = 0 €

Solde global d'investissement = + 10 000 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC » tel que présenté ci-dessus.

6°/ Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe « PEJ »

Le Vice-président propose au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe « PEJ », qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses = 2 454 819,54 €

Recettes = 2 481 034,86 €

Résultat = + 26 215,32 €

Investissement :

Dépenses = 14 818,33 €

Recettes = 25 438,10 €

Solde = + 10 619,77 €

Restes à réaliser en dépenses = 0 €

Restes à réaliser en recettes = 0 €

Solde global d'investissement = + 10 619,77 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil adopte (à l'unanimité) le compte administratif 2016 du budget annexe « PEJ » tel que présenté ci-dessus.

7°/ Affectation des résultats 2016

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter les résultats de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

Budget Général :

Résultat de fonctionnement = + 1 941 261,37 €

Solde global d'investissement = - 108 642,07 €

Affectation proposée : 108 643 € affectés en investissement au compte 1068
1 832 618,37 € maintenus en fonctionnement au compte 002

Budget annexe Déchets :

Résultat de fonctionnement =+ 404 787,38 €
Solde global d'investissement = + 222 737,38 €

Affectation proposée : 404 787,38 € maintenus en fonctionnement au compte 002

Zone d'activité : résultat obligatoirement repris tel qu'au Compte Administratif

Budget annexe SPANC

Résultat de fonctionnement = + 36,19 €
Solde global d'investissement = + 10 000 €

Affectation proposée : 36,19 € maintenus en fonctionnement au compte 002

Budget annexe PEJ

Résultat de fonctionnement = + 26 215,32 €
Solde global d'investissement = + 10 619,77 €

Affectation proposée : 26 215,32 € maintenus en fonctionnement au compte 002

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les affectations de résultats telles que proposées ci-dessus.

8°/ Vote des taux d'imposition 2017

Conformément au DOB, la Présidente propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition 2016 à savoir :

- Cotisation Foncière des entreprises : taux de 25,81 %
- Taxe d'habitation : taux de 11,37 %
- Taux foncier bâti : taux de 0,892 %
- Taux foncier non bâti : taux de 4.39 %

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de voter les taux suivants pour 2017 :

- Cotisation Foncière des entreprises : taux de 25,81 %
- Taxe d'habitation : taux de 11,37 %
- Taux foncier bâti : taux de 0,892 %
- Taux foncier non bâti : taux de 4.39 %

9°/ Provision supplémentaire pour le contentieux en cours

La Présidente propose au conseil de délibérer afin d'abonder la provision existante dans le budget général 2017, pour frais et risques, de 150 000 €, en la faisant donc passer de 50 000 € à 200 000 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'abondement de 150 000 € tel que présenté ci-dessus.

10°/ Actualisation des autorisations de programme

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement, en correspondance avec les crédits inscrits au budget 2017, comme suit :

N° 12 - LOGEMENTS SOCIAUX à <u>ECOMMOY</u>		
MONTANT ACTUEL DE L'AP :		319 200 €
MONTANT NOUVEAU DE L'AP :		307 046 €
	<u>MONTANT ACTUEL DES CP</u>	<u>MONTANT NOUVEAU DES CP</u>
2015	3 142 €	3 125 €
2016	180 000 €	3 921 €
2017	136 058 €	290 000 €
2018	0 €	10 000 €

N° 13 - MED		
MONTANT ACTUEL DE L'AP :		1 643 298 €
MONTANT NOUVEAU DE L'AP :		1 303 477 €
	<u>MONTANT ACTUEL DES CP</u>	<u>MONTANT NOUVEAU DES CP</u>
2015	360 €	351 €
2016	258 296 €	69 126 €
2017	1 384 642 €	1 234 000 €
2018	0	0

N° 18 - CONSTRUCTION ECOLE DE MUSIQUE		
MONTANT ACTUEL DE L'AP :		2 508 372 €
MONTANT NOUVEAU DE L'AP :		<u>2 523 882 €</u>
	<u>MONTANT ACTUEL DES CP</u>	<u>MONTANT NOUVEAU DES CP</u>
2015	3 982 €	3 982 €
2016	1 400 318 €	101 900 €
2017	1 091 412 €	2 418 000 €
2018	12 660 €	0 €

N°19 - PLUI

MONTANT ACTUEL DE L'AP : 270 000 €

MONTANT NOUVEAU DE L'AP : 289 247 €

	<u>MONTANT ACTUEL DES CP</u>	<u>MONTANT NOUVEAU DES CP</u>
2016	67 500 €	<u>53 867 €</u>
2017	67 500 €	<u>78 460 €</u>
2018	67 500 €	<u>78 460 €</u>
2019	67 500 €	<u>78 460 €</u>

Mme CHABAGNO souhaite savoir à quoi est due l'augmentation des 19 000 € au niveau du PLUI. M. PINEAU répond que les 270 000 € initiaux étaient antérieurs à la signature des marchés, qui représentent un montant un peu supérieur.

M. LECOMTE trouve ces documents intéressants pour le BP 2017 notamment pour les logements sociaux de St Gervais dont la commercialisation est prévue début 2018.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les modifications des autorisations de programme, telles que présentées ci-dessus.

11° / Vote du budget primitif 2017 du budget général

M. PINEAU distribue les nouveaux documents suite à la réception de l'état 1259 avec les bases fiscales de 2017 transmises par les services fiscaux qui donnent des chiffres en deçà des prévisions faites (- 194 000 €).

Depuis, nous avons eu connaissance des montants des dotations 2017 :

	Montant réel 2017	Estimé au BP 2017	Différence réel / BP	Montant 2016	Différence 2017-2016	Différence en %
DGF	289 554 €	318 000 €	-28 446 €	353 317 €	-63 763 €	-18,05%
Dotation de compensation	469 083 €	434 000 €	35 083 €	482 490 €	-13 407 €	-2,78%
Total	758 637 €	752 000 €	6 637 €	835 807 €	-77 170 €	-9,23%

La DGF baisse de 63 763 € soit 18 % par rapport à 2016 alors qu'il avait été prévu une baisse de 10% au BP. Heureusement, la dotation de compensation baisse « seulement » de 2,8% au lieu des 10% prévus aussi ce qui fait que le total réel est supérieur de 6 637 € au total prévu au BP. La perte par rapport à 2016 s'élève à 77 170 € soit une baisse de 9,23 % !

Comparaison des estimations et de l'état 1259

04/04/21

	TH	TFB	TFNB	Total ménages	CFE	Total général	
Bases réelles 2016	16 749 722 €	12 662 352 €	781 780 €		3 400 318 €		
E s t i m a	Evolution 16-17 estimée	3,00%	3,00%	1,00%	3,00%		
	Bases 2017 estimées	17 252 214 €	13 042 223 €	789 598 €	3 502 328 €		
	Taux CdC	11,37%	0,892%	4,39%		25,81%	
	Produits 2017 estimés	1 961 577 €	116 337 €	34 663 €	2 112 577 €	903 951 €	3 016 527 €
é t a t 1 2 5 9	Bases 2017 état 1259	16 981 000 €	12 847 000 €	784 900 €	3 441 000 €		
	Evolution bases / 2016 en %	1,38%	1,46%	0,40%	1,20%		
	Produits 2017 état 1259	1 930 740 €	114 595 €	34 457 €	2 079 792 €	888 122 €	2 967 914 €
	# entre estimations et état 1259	-30 837 €	-1 741 €	-206 €	-32 785 €	-15 829 €	-48 613 €
	Estimé	Etat 1259	#				
TAFNB	65 152 €	35 629 €	-29 523 €	Produit 2016 TH, TFB, TFNB, CFE : 2 967 317 €			
CVAE	400 700 €	403 953 €	3 253 €	Produit total 2016 : 3 986 301 €			
IFER	350 000 €	353 230 €	3 230 €				
Tascom	207 000 €	188 595 €	-18 405 €				
Alloc. Compensatrices	211 500 €	107 337 €	-104 163 €				
Totaux	1 234 352 €	1 088 744 €	-145 608 €				
Total général	4 250 879 €	4 056 658 €	-194 221 €				

CVAE : + 4 100 € annoncés

CFE : + 4,84 % sur 75% des bases annoncés en octobre 2016 !

Modifications apportées au projet de BP du budget général

Fonctionnement				
Sens	Imputation	Libellé	Montant	Commentaire
R	0/1 73	Produits fiscaux	-90 058,00 €	chiffres état 1259
R	0/1 7488	Allocations compensatrices	-104 163,00 €	chiffres état 1259
R	8/11 7788	Remboursements assurance	13 000,00 €	Remboursement SPANC
D	0/1 022	Dépenses imprévues	3 579,00 €	65 701 € au 022 (307 197 € au BP 2016)
D	0/1 023 OS	Virement à l'investissement	-184 800,00 €	
		Total DF :	-181 221,00 €	
		Total RF :	-181 221,00 €	

Investissement				
Sens	Imputation	Libellé	Montant	Commentaire
D	4/13 2313	Travaux en régie piscine	-24 000,00 €	réduction travaux piscine (12 000 €)
D	0/20 2182	Véhicules	-28 400,00 €	suppression achat camion
D	0/20 2183	Matériel informatique	-12 400,00 €	Réduction informatique (15 000 €)
D	0/1 020	Dépenses imprévues	-20 000,00 €	Réduction (plus que 28 284 €)
R	0/1 021 OS	Virement du fonctionnement	-184 800,00 €	
R	8/16 1641	Emprunt MED	100 000,00 €	Emprunt passé de 800 000 € à 900 000 €
		Total DI :	-84 800,00 €	
		Total RI :	-84 800,00 €	

La Présidente propose au Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2017 du budget général, arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 7 648 633 € au lieu de 7 829 854 € soit - 181 221 € (6 974 430 € en 2016)
- Investissement : 4 752 662 € au lieu de 4 837 462 € soit - 84 800 € (2 954 995 € en 2016)

Le vote est proposé par chapitre, avec les opérations d'investissement indiquées.

M. LAGACHE demande si l'option prévue dans le DOB concernant les Fonds de concours va être maintenue. M. PINEAU répond qu'elle est reprise seulement pour les fonds de concours de St Biez (50 000 €), de St Ouen pour les commerces et un acompte de 54 000 € + les logiciels à Moncé pour le projet de locaux sportif. M. PINEAU demande une délibération des conseils municipaux pour le versement des Fonds de concours pour l'avenir, il faudra attendre l'étude de Stratorial pour voir si l'option fonds de concours sera maintenue.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2017 du budget général arrêté comme suit :
 - Fonctionnement : 7 648 633 €
 - Investissement : 4 752 662 €
- de voter ce budget par chapitre et par opération d'investissement.

12°/Vote du budget primitif 2017 du budget annexe « Déchets »

La Présidente propose au Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « Déchets », arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 1 772 304 € (1 902 989 € en 2016)
- Investissement : 291 988,42 € (245 783 € en 2016)

Le vote est proposé par chapitre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « déchets » arrêté comme suit :
 - Fonctionnement : 1 772 304 €
 - Investissement : 291 988,42 €
- de voter ce budget par chapitre.

13°/Vote du budget primitif 2017 du budget annexe « Z.A.C. du Cruchet »

La Présidente propose au Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « ZAC du Cruchet », arrêté comme suit :

- Fonctionnement = 2 720 600,97 € en dépenses
2 726 603,51 € en recettes, soit un excédent de 6 002,54 €
- Investissement = 2 535 360,29 € en dépenses
2 536 174,35 € en recettes, soit un excédent de 814,06 €.

Le vote est proposé par chapitre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « ZAC du Cruchet » arrêté comme suit :
 - Fonctionnement = 2 720 600,97 € en dépenses
2 726 603,51 € en recettes, soit un excédent de
6 002,54 €
 - Investissement = 2 535 360,29 € en dépenses
2 536 174,35 € en recettes, soit un excédent de 814,06 €.
- de voter ce budget par chapitre.

14°/Vote du budget primitif 2017 du budget annexe « SPANC »

La Présidente propose au Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « SPANC » arrêté comme suit :

- Fonctionnement = 736,19 € (1 000 € en 2016)
- Investissement = 10 000 € (10 000 € en 2016)

Le vote est proposé par chapitre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « SPANC » arrêté comme suit :
 - Fonctionnement = 736,19 €
 - Investissement = 10 000 €
- de voter ce budget par chapitre.

15°/Vote du budget primitif 2017 du budget annexe « PEJ »

La Présidente propose au Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « PEJ » arrêté comme suit :

- Fonctionnement = 2 688 000 € (2 572 161 € en 2016)
- Investissement = 37 800 € (33 273 € en 2016)

Le vote est proposé par chapitre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2017 du budget annexe « PEJ » arrêté comme suit :
 - Fonctionnement = 2 688 000 €
 - Investissement = 37 800 €
- de voter ce budget par chapitre.

16° / Autorisation portant sur les crédits prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

La Présidente propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à engager et liquider les crédits inscrits à l'article 6232 du budget général soit 1 550 € et ceux du budget annexe «Pôle Enfance-Jeunesse» d'un montant de 4 300 €, prévus pour l'octroi de bons d'achat au personnel pour Noël.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à engager et liquider les crédits inscrits à l'article 6232 du budget général et du budget annexe « PEJ ».

17° / Cotisations 2017

La Présidente propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les cotisations suivantes, pour 2017 :

- AMF DE LA SARTHE : 345 €
- AMF France : 906.83 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser par 17 voix Pour et 7 abstentions d'adhérer à ces deux associations et donc d'autoriser le paiement les cotisations telles que listées ci-dessus.

18° / Renouvellement de la convention de partenariat « travaux d'entretien et de balisage de la base VTT de Bercé »

La Présidente propose au Conseil de renouveler la convention de partenariat avec la CdC Loir-Lucé-Bercé, d'une durée de 5 années.

Le montant est réparti entre 3 CdC au prorata du linéaire de sentiers (pour notre CdC : 12.1 km en forêt domaniale et 17.9 km hors forêt domaniale).

Pour l'année 2017, la CdC sera redevable de 695. 93 €.

M. CLEMENCE demande comment cela fonctionne et qui contrôle car les circuits sont plus ou moins balisés en forêt domaniale. Normalement, c'est l'office des forêts qui réalise les travaux. Il souhaiterait que la collectivité ait un œil un peu plus averti sur ce qui se passe.

Après discussion, il est conclu que les élus sont d'accord pour participer financièrement chaque année à la condition que la participation financière soit versée après vérification des travaux effectués par l'ONF sur les itinéraires et que la praticabilité des sentiers soit avérée. La Communauté de Communes pourra faire appel aux associations de VTT du territoire pour procéder à cette vérification.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de partenariat, sous réserve du respect de la condition présentée ci-dessus.

19° / Vente d'une parcelle sur le Parc d'activités des Portes du Belinois

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de vendre une parcelle du Parc d'activités des Portes du Belinois au prix de 15 € HT le m² au bénéfice de l'entreprise « L'Herbier Naturel » dirigée par M Garnier.

Le prix de vente est conforme à l'estimation des Domaines.

Le terrain a une superficie d'environ 1 000 m².

La Présidente énonce qu'un dépôt de garantie de 10 ou 15%, suivant le plan de trésorerie de l'entreprise, sera à verser à la Communauté de communes lors de la signature du compromis.

Elle propose également qu'une clause résolutoire soit mentionnée dans les compromis, à savoir l'obligation de construire (ou de réhabiliter) dans les 3 ans à compter de la date d'acquisition de la parcelle. Cette clause permettrait de limiter la durée de construction afin que la Communauté de communes puisse faire procéder aux travaux de revêtement de chaussée définitive dans un délai raisonnable. L'acquéreur justifiera de cette obligation en produisant la déclaration d'ouverture de chantier avant l'échéance des 3 ans.

Le refus de cette condition constitue un cas impératif d'empêchement de la vente, avec obligation de revente à la collectivité au prix d'achat de 15 € H.T. le m². Les coûts d'acquisition initiaux restent à la charge de l'entreprise.

Un séquestre de 500 € sera également demandé à l'entreprise en cas de détérioration sur le domaine public pendant les travaux de l'entreprise car pas de voirie définitive sur cette partie.

Enfin, le Conseil devra autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié et autoriser la faculté de substitution pour cette acquisition.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les dispositions proposées par la Présidente et charge cette dernière de les exécuter.

20° / Convention de partenariat avec le Val Rhonne pour l'organisation du Festival du Printemps

La Présidente propose au Conseil de signer une convention avec l'association du Val Rhonne prévoyant le remboursement à l'association, par la CdC, des frais engagés dans le cadre de l'organisation conjointe du Festival du Printemps, pour un montant maximum de 300 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention de partenariat, prévoyant le remboursement au Val Rhonne par la CdC des frais engagés pour le Festival du Printemps, pour un montant maximum de 300 €.

21° / Création de postes à l'enfance-jeunesse

La Présidente propose de créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet au service jeunesse (local jeunes d'Ecommoy) à compter du 20 juin 2017. Ce poste est créé pour accroissement temporaire d'activité depuis le 20 juin 2016.

Elle propose également de créer 2 postes au service enfance (St Ouen et Moncé) d'adjoints d'animation à compter du 8 juillet 2017.

Il s'agit là de donner un accord de principe puisqu'aujourd'hui nous ne connaissons pas la durée de leur temps de travail. Une délibération sera à prendre au Conseil de Mai.

Ces deux postes sont pourvus depuis le 6 janvier 2014 par deux agents en contrats aidés puis en CDD pour accroissement temporaire d'activités.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces créations de postes à l'enfance-jeunesse.

22° / Décisions prises par délégation

Décisions de la Présidente :

1° / Urbanisme :

La Présidente n'a pas préempté.

La Présidente a délégué le DPU à la Commune de St Ouen en Belin par arrêté 2017-70.

LISTE DES DIA RECUES :

20120315	08/03/2017	Moncé en belin	2017	6 route de la Hatonnière
20118917	16/03/2017	Teloché	2017	32 rue de l' Arche
07218717Z002	26/02/2017	Marigné Laillé	2017	36 Route de Tours
20119135	02/03/2017	Marigné Laillé	2017	53 route de Tours
20119096	06/03/2017	Marigné Laillé	2017	Le Verger
20120380	13/03/2017	Marigné Laillé	2017	Rue des charpentiers
	27/03/2017	Ecommoy	2017	ZAC des Trubardières

2° / Comptabilité : la liste des engagements est annexée à la notice du Conseil.

Par décision en date du 28 mars 2017, la Présidente a décidé de revendre la flotte des anciens téléphones portables des agents de la CdC.

Décision du Bureau communautaire :

En date du 14 mars, le Bureau a délibéré afin d'adopter le règlement du projet « Evolu'jeunes ».

Aucune remarque n'a été formulée.

23° / Questions d'actualité

M. GOUHIER informe d'une réunion du pays du Mans au centre social de St Pavace jeudi à 18h15.

M. LECOMTE a informé que la visite de la scierie allait ouvrir la réflexion sur le PLU et notamment sur le maintien des peupleraies dans nos communes.